

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 219

1. Lors d'une séance tenue le 20 mars 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 219 intitulé :

Règlement décrétant une dépense de 119 000 \$ et un emprunt de 119 000 \$ pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la route 338 entre la montée du Comté et la rue de L'École.

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 20 février 2017
Adoption du règlement :	Le 20 mars 2017
Avis public tenue du registre :	Le 21 mars 2017
Approbation du MAMOT pour un emprunt de 106 477 \$:	Le 1 ^{er} juin 2017
Avis public :	Le 5 juin 2017

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 5^e jour du mois de juin deux mille dix-sept.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 14h00, le 5^e jour du mois de juin 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de juin deux mille dix-sept.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux